

No. 29105

---

**UNITED NATIONS  
(ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA  
AND THE CARRIBBEAN)  
and  
NETHERLANDS**

**Administrative Arrangement for the implementation of technical co-operation projects (with attachments). Signed at Santiago, Chile, on 26 August 1992**

*Authentic text: English.*

*Registered ex officio on 26 August 1992.*

---

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
(COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES)  
et  
PAYS-BAS**

**Arrangement administratif relatif à l'exécution de projets de coopération technique (avec appendices). Signé à Santiago (Chili) le 26 août 1992**

*Texte authentique : anglais.*

*Enregistré d'office le 26 août 1992.*

## ADMINISTRATIVE ARRANGEMENT<sup>1</sup> BETWEEN THE NETHERLANDS MINISTER FOR DEVELOPMENT COOPERATION AND THE UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN FOR THE IMPLEMENTATION OF TECHNICAL COOPERATION PROJECTS

WHEREAS the Economic Commission for Latin America and the Caribbean, on behalf of the United Nations (hereinafter referred to as "ECLAC"), represented by its Executive Secretary, and the Netherlands Minister for Development Co-operation (hereinafter referred to as "the Minister"), represented by the Ambassador of The Netherlands in Chile, have agreed to co-operate in the implementation of two technical co-operation projects entitled "Indicators for social policy formulation in Latin America and the Caribbean", and "Formulation of policies for the transformation of agricultural production in Latin America and the Caribbean", which are summarized in Attachment A hereto;

WHEREAS the Minister has informed ECLAC of his willingness to contribute funds to meet the costs of these projects on the basis of the corresponding project documents, copies of which have been provided to the Minister;

WHEREAS it has been agreed between ECLAC and the Minister that ECLAC shall be responsible under the terms of this Administrative Arrangement for the management of the funds contributed by the Minister to meet the cost of the projects;

NOW THEREFORE, ECLAC and the Minister hereby have entered into the following Administrative Arrangement:

### Article I

1. To meet the costs of these two projects, the Minister authorizes ECLAC to disburse accumulated funds available from savings and interests accrued in previous projects up to an amount of US\$ 300,000. In addition, the Minister shall, in accordance with the schedule of payments set out in Attachment B of this Administrative Arrangement, deposit the sum of United States Dollars US\$ 458,230 (approximately equivalent to Dfl 352,308) from the 1993 and 1994 contributions of the Government of The Netherlands, in ECLAC's Trust Fund Account No. 015-001784 in the Chemical Bank, United Nations Branch, New York, N.Y. 10017, to finance the total cost of the projects.

2. The funds shall be administered in accordance with the financial rules and regulations of the United Nations and shall be subject to all the provisions made therein relating to accounting, reporting, evaluation of funds-in-trust and the provision of Article VI *infra*. In case not all allocated funds are disbursed for planned

<sup>1</sup> Came into force on 26 August 1992 by signature, in accordance with article IX.

activities, the interest earned and the unused funds shall be at the disposal of the Minister.

3. All financial accounts and statements shall be expressed in United States Dollars.

#### Article II

1. The Trust Fund shall be charged with expenditures incurred by ECLAC in the performance of activities under this Administrative Arrangement.

2. The Trust Fund will also be charged with thirteen (13) per cent of all expenditures from the Trust Fund, which percentage shall be a charge for programme support services provided by ECLAC in the implementation of the projects financed under the Trust Fund.

#### Article III

1. ECLAC shall commence and continue to conduct operations under this Administrative Arrangement on the receipt of the contribution mentioned in paragraph 1, Article I *supra*, according to the schedule of payments set forth in Attachment B.

2. ECLAC will not make any commitments above the amounts specified for expenditure in Attachment A.

3. If unforeseen expenditures arise, or if the U.S. Dollar amount received is insufficient due to a difference in exchange rates, ECLAC will submit a supplemental budget to the Minister showing the further financing that will be necessary. If no such further financing is available, the assistance provided to the projects under this Administrative Arrangement may be reduced or, if necessary, terminated by ECLAC.

#### Article IV

Evaluation of the activities financed from this Trust Fund may be undertaken in accordance with the provisions contained in Attachment A.

#### Article V

This Trust Fund shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the Financial Regulations, Rules and Directives of the United Nations.

#### Article VI

ECLAC shall provide the Minister with the following statements and reports prepared in accordance with the United Nations accounting and reporting procedures:

(a) Progress reports covering both the substantive and financial aspects will be issued at the end of each semester after the initiation of the project;

(b) A financial statement pertaining to the over-all status of the projects contribution will be provided on a semi-annual basis;

(c) Within six weeks after completion of each project, a brief final report accompanied by a financial statement;

(d) As soon as possible thereafter, a substantive report evaluating each project's performance including impact assessment and, where appropriate, a description of follow-up actions taken by governments, ECLAC and/or other international organizations;

(e) Delays in project execution of longer than three months will be reported to the Minister.

#### Article VII

ECLAC shall notify the Minister when, in the opinion of ECLAC, the purposes for which the Trust Fund was established have been realized. The date of such notification shall be deemed to be the date of expiration of this Administrative Arrangement, subject to the continuance in force of Article IX infra for the purposes stated thereof.

#### Article VIII

This Administrative Arrangement may be terminated by either party on 30 days' written notice to the other party, subject to the continuance in force of Article IX infra for the purposes there stated.

#### Article IX

On termination of this Administrative Arrangement under Articles VII or VIII, the funds will continue to be held by ECLAC until all expenditures incurred by ECLAC have been satisfied from such funds.

This Administrative Arrangement shall enter into force upon its signature.

IN WITNESS WHEREOFF, the undersigned, being duly authorized thereto, have signed the present Administrative Arrangement in the English language, in four originals, at Santiago de Chile this 26th day of August, 1992.

For the Economic Commission  
for Latin America  
and the Caribbean:

[Signed]

GERT ROSENTHAL  
Executive Secretary

For the Netherlands  
Minister for Development  
Co-operation:

[Signed]

SASKIA N. BAKKER  
Chargé d'Affaires

## ATTACHMENT A

Project descriptions

1. Title: Indicators for social policy formulation in Latin America and the Caribbean

a. Project summary

The 1980s were a lost decade for development in Latin America and the Caribbean. Indeed, as compared with the levels they had reached ten years ago, the great majority of the countries of the region have lost ground in terms of their per capita products, and those countries which have managed to grow have done so at a very slow pace and at a high economic and social cost.

A disproportionate share of the social cost of adjustment policies adopted in countries of the region, was borne by workers and middle-income groups. This situation is creating severe tensions in terms of the countries' social cohesiveness, since the marked deterioration of the development process and development potential have been accompanied by the emergence of social demands which are fueled by the protracted stagnation or decline in the living conditions of broad sectors of the population. Nonetheless, there is a growing consensus that a large-scale and simultaneous effort in the economic and social fields is needed in order to carry out a transformation of the productive structures of the region within a context of growing social equity.\*

It is therefore essential to design social policies which will help reverse this cumulative deterioration while at the same time serving to support changes in production patterns and strengthening democracy. In order to design such policies, a deeper analysis of the current situation is urgently needed. The major trends are already known. What is needed now is to delve into them more deeply. A detailed assessment is required of employment situations, poverty conditions, and access to housing, basic services and education. It is also essential that the most severely affected social groups be identified so that policies can be properly oriented and so that the most effective use may be made of the scarce supply of available resources.

In addition, most of the governments lack the tools they need in order to convert their general analysis into an operational one. General principles exist that can serve as guidelines, but methodologies have to be developed which, based on the available information, can provide a set of indicators and parameters that will be useful for policy-making purposes.

---

\* See ECLAC, *Changing production patterns with social equity* (LC/G.1601), 1990.

Many governments of the region have mounted a considerable effort to create a system of ongoing household surveys. ECLAC has encouraged and actively collaborated in this effort, and in recent years has initiated methodological studies designed to make intensive use of such information. The core elements in terms of the necessary pool of information are therefore available to support an effort to design methodologies for strengthening the countries' baseline analyses and providing a foundation for the formulation of social policies.

A two-year technical cooperation project is proposed to assist the governments of Latin America and the Caribbean to fill in the existing gap in social development planning described in the previous paragraphs.

The long-term or development objective of the proposed project would be to facilitate the formulation of social policies aimed at improving the quality of life of the population and facilitating the productive transformation of the countries.

The immediate objective of the project would be to develop analytical tools and indicators to measure prevailing social conditions and to identify the most negatively affected population groups, in order to facilitate the formulation of social policies to address these problems.

During the life of the project the following results would have been obtained:

- i. a methodology for the development of indicators of prevailing social conditions in the countries that will enable to: identify the location of most-affected social groups on the basis of their characteristics of age, sex, work, educational, geographic location, and availability of infrastructure and services; describe the demographic, social and economical characteristics of social groups which can be selected for their ability to be subjected to focalization of measures and policy formulation; and identify the most appropriate times for intervention in the life opportunity chain through the formulation of policies designed to alleviate poverty and to improve living conditions in general.

- ii. direct application of the indicators to test the methodology in five selected Latin American and Caribbean countries having detailed household survey information including --but not limited to-- income distribution, employment characteristics, and the situation of social groups in the different stages of life (children, young people, adults).

- iii. training of at least 20 government officials and professionals from the Latin American and Caribbean countries in the application of the methodology.

b) Project budget

The Netherlands contribution to this project is estimated at US\$ 350,300 broken down as follows:

	<u>W.M.</u>	<u>US\$</u>
Social analysis expert	24	130,000
International consultants	12	90,000
Computer assistant	15	20,000
Official mission/travel		20,000
In-service training		10,000
Regional workshop		20,000
Computing equipment/supplies		10,000
Publication costs		4,000
Sundries		6,000
<u>Sub-total</u>	<u>51</u>	<u>310,000</u>
Administrative support costs (13 %)		40,300
<u>Total costs</u>		<u>350,300</u>

c) ECLAC inputs

ECLAC will provide the following inputs in kind:

	<u>W.M.</u>	<u>US\$</u>
Over-all substantive orientation and supervision	6	42,000
Social Affairs Officer	12	72,000
Statistical Affairs Officer	12	72,000
Research assistants	12	24,000
Secretarial support		15,000
Facilities and services		80,000
<u>Total</u>	<u>42</u>	<u>305,000</u>

2. Title: **Formulation of policies for the transformation of agricultural production in Latin America and the Caribbean.**

a) Project summary

The countries of the region are entering the 1990s under the burden of the recessionary inertia of the previous decade, the heavy burden of the external debt, and the fundamental lack of correspondence between the structures of international demand and that of the structures of Latin America and Caribbean exports. ECLAC considers that advantage must be taken of the longer horizon of the 1990s to carry out the transformation of the productive structures of the region within a context of social equity. Changing production patterns with equity must be achieved within the context of greater international competitiveness, based more on the deliberate and systematic absorption of technical progress by the production process --with corresponding changes in productivity-- than on the maintenance of low real wages.

Some of the key issues to be addressed as part of the productive modernization with social equity efforts to be undertaken are those of agriculture, inter-sectoral linkages and international competitiveness.

Over the last few years, some crops and livestock have tended to be less profitable due to lower domestic demands, falling prices, lower subsidies and more expensive credit and inputs. Therefore, farmers have been trying to channel their resources into the introduction of new products having greater earning potential on both the domestic and international markets.

Another point of great concern for the governments of some Latin American and Caribbean countries refers to the on-going production of agricultural raw materials for drug production. Up to now, efforts to curb this production have not been successful due --at least in part-- to the very high income that can be obtained in these activities. Economically attractive, alternative crops must be found to induce the farmers to shift their production away from raw materials for drugs.

As a result of a prior technical cooperation project that was executed by ECLAC with financial support from the Netherlands Government (Policies for the Development of Agroindustrial Chains in Latin America), it was found that in virtually all agro-industrial chains analyzed the most severe bottleneck to development affected purely agricultural activities --particularly those where producers needed to adopt new technologies, invest more and organize themselves better in order to respond to the requirements of agroindustry. In addition, at the other end of the chain, the commercial aspects of external trade did indeed cause difficulties especially in the case of new export products in which the countries lacked prior experience. These problems, however, have been overcome after the first few seasons as soon as external trade channels were established.

As part of the search for specific activities to support agricultural productive transformation in Latin American and Caribbean countries, ECLAC has identified some tropical and semi-tropical products which offer some interesting prospects. These new productive options are brought about by two main reasons. The first one being the progressive incorporation of these products to the consumption preferences of consumers in industrialized countries. The second, applied research breakthroughs in the conversion of previously-uncultivated tropical and semitropical fruits into fully-cultivated products (tree tomatoes, mangoes, etc.).

The above has resulted in the need to obtain full information as regards the size, characteristics and evolution of the demand of said products in industrialized countries, as well as the agronomic and fito-sanitary requirements of importing countries. At the same time, it becomes essential to analyze the potential supply of these products in other presently-producing or potentially-producing countries.

A two-year technical cooperation project to assist the governments of Latin America and the Caribbean in the above-described undertakings is proposed. The immediate objectives of



this project include the formulation of specific policies for the effective transformation of agricultural production in tropical and sub-tropical areas of the region, and for the introduction of alternative, economically-attractive crops to drug production. The following concrete outputs are to be obtained:

i. Comprehensive analysis of the prospects for the successful adoption of alternative crops --such as "babaco", melon pears, citrus fruits, avocado pears, papayas, ginger, pineapples, physalis, guavas, passion fruits, mangoes, berries, "chirimoya", tamarillo (tree tomatoes), coconuts, prickly pears, carambola, etc. --in selected Latin American and Caribbean countries located in tropical and sub-tropical ecosystems.

ii. Policy proposals, to be adopted by the Latin American and Caribbean governments, in order to ensure that productive transformation --through the adoption of the identified alternative crops-- can be successfully implemented in the region.

b) Budget

The Netherlands contribution to this project is estimated at US\$ 407,930 broken down as follows:

	<u>W.M.</u>	<u>US \$</u>
Agricultural economist	24	152,000
International consultants	6	48,000
National consultants	32	80,000
Official travel		15,000
National workshops (5)		20,000
Regional seminar		30,000
Publication costs		6,000
Sundries		10,000
	<u>Sub-total</u>	<u>361,000</u>
Administrative support costs (13%)		46,930
	<u>Total cost</u>	<u>407,930</u>

c) ECLAC inputs

ECLAC will provide the following inputs in kind:

	<u>W.M.</u>	<u>US \$</u>
Over-all orientation/supervision	6	28,000
Economic Affairs Officer (agriculture)	12	66,000
Industrial Affairs Officer	3	18,000
International Trade Officer	3	18,000
Secretarial support		20,000
Facilities and services		80,000
	<u>Total</u>	<u>230,000</u>

## APPENDIX B

1. The Minister shall deposit US\$ 458,230 (presently equivalent to approximately Dfl 852,308) from its 1993 and 1994 contributions to ECLAC, in accordance with the following annual disbursement calendar:

(a) US\$ 220,000 during 1993 according to a quarterly deposit schedule to be agreed upon by both parties; and

(b) US\$ 238,230 during 1994 according to a quarterly deposit schedule to be agreed upon by both parties.

2. The quarterly deposit schedules mentioned above will be based upon a funding requirement calendar prepared by ECLAC on the basis of an annual workplan for each project, and furnished to the Minister at the end of the previous calendar year. No other prerequisites will be required for these quarterly disbursements.

3. The Minister shall deposit the funds from its 1993 and 1994 contributions to ECLAC provided that adequate substantive progress is made in the execution of the projects.

---

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD ADMINISTRATIF<sup>1</sup> ENTRE LE MINISTRE DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-BAS ET LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES RELATIF À L'EXÉCUTION DE PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Ministre néerlandais de la coopération pour le développement,

Considérant que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ci-après dénommée « CEPALC »), agissant au nom de l'Organisation des Nations Unies et représentée par son Secrétaire exécutif, et le Ministre néerlandais de la coopération pour le développement (ci-après dénommé « le Ministre »), représenté par l'Ambassadeur des Pays-Bas au Chili, sont convenus de collaborer à l'exécution de deux projets de coopération technique respectivement intitulés : « Indicateurs pour la formulation d'une politique sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes » et « Formulation de politiques de transformation de la production agricole en Amérique latine dans les Caraïbes », qui sont sommairement décrits dans l'Appendice A;

Considérant que le Ministre a informé la CEPALC de sa volonté de verser des fonds afin de couvrir le coût de ces projets conformément aux descriptifs desdits projets, dont copies ont été remises au Ministre;

Considérant que la CEPALC et le Ministre sont convenus de charger la CEPALC, en vertu du présent Accord administratif, de la gestion des fonds versés par le Ministre pour couvrir le coût des projets;

Ont conclu l'Accord administratif suivant :

*Article premier*

1. Pour couvrir le coût des deux projets en question, le Ministre autorise la CEPALC à prélever des fonds sur le montant de l'épargne et des intérêts courus au titre de projets antérieurs à concurrence de 300 000 dollars EU. En outre, le Ministre déposera, conformément à l'échéancier visé à l'Appendice B du présent Accord administratif, la somme de 458 230 dollars EU (correspondant approximativement à 852 308 florins) prélevée sur les contributions du Gouvernement des Pays-Bas au titre des années 1993 et 1994, au compte d'affectation spéciale de la CEPALC n° 015-001784 à la Chemical Bank, Agence des Nations Unies, New York, N.Y. 10017, pour financer le coût total des projets.

2. Les fonds seront gérés conformément aux règles de gestion financière et aux règlements financiers de l'Organisation des Nations Unies et seront régis par les dispositions desdites règles et desdits règlements relatifs à la comptabilité et à l'évaluation des fonds en dépôt ainsi que par les dispositions de l'article VI ci-après. Au cas où la totalité des fonds affectés ne serait pas décaissée aux fins des activités prévues, les intérêts produits et les fonds non utilisés seront remis au Ministre.

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 26 août 1992 par la signature, conformément à l'article IX.

3. Tous les comptes et états financiers seront libellés en dollars des Etats-Unis.

#### *Article II*

1. Les dépenses engagées par la CEPALC pour l'exécution des activités menées au titre du présent Accord administratif seront imputées au Fonds d'affectation spéciale.

2. Un prélèvement d'un montant équivalent à treize (13) pour cent du total des dépenses imputées au Fonds d'affectation spéciale sera également effectué sur les fonds pour les services d'appui au programme fournis par la CEPALC au titre de l'exécution des projets que le Fonds sert à financer.

#### *Article III*

1. La CEPALC lancera les opérations relevant du présent Accord administratif et en assurera la poursuite à la réception de la contribution visée au paragraphe 1 de l'article premier ci-dessus, conformément à l'échéancier prévu à l'Appendice B.

2. La CEPALC ne prendra aucun engagement au-delà des montants de dépenses précisés dans l'Appendice A.

3. Dans l'hypothèse de dépenses imprévues ou si le montant obtenu en dollars des Etats-Unis s'avère insuffisant du fait des taux de change, la CEPALC soumettra une demande de crédits additionnels au Ministre en indiquant le financement supplémentaire qui sera nécessaire. Si un tel financement était impossible, l'assistance fournie aux projets en vertu du présent Accord administratif pourra être réduite ou il pourra y être mis fin si nécessaire.

#### *Article IV*

Il pourra être procédé à l'évaluation des activités financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale, conformément aux dispositions de l'Appendice A.

#### *Article V*

Le Fonds d'affectation spéciale sera régi par les seules procédures interne et externe de vérification des comptes prévues par les Règles de gestion financière, le règlement financier et les directives de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Article VI*

La CEPALC fournira au Ministre les états et rapports suivants établis conformément aux procédures comptables et de présentation des rapports de l'Organisation des Nations Unies :

a) Des rapports intérimaires portant à la fois sur les questions de fond et sur les aspects financiers qui seront soumis à la fin de chaque semestre suivant le lancement du projet;

b) Un état financier portant sur la situation d'ensemble des contributions relatives à chaque projet qui sera présenté sur une base semestrielle;

c) Dans un délai de six semaines suivant l'achèvement de chaque projet, un bref rapport final accompagné d'un état financier;

d) Dès que possible par la suite, un rapport de fond comportant une évaluation des résultats obtenus grâce à chaque projet, y compris une appréciation de l'impact du projet et, selon le cas, une description des initiatives complémentaires prises par les gouvernements, par la CEPALC et par d'autres organisations internationales;

e) Des rapports relatifs à tous retards de plus de trois mois qui auraient pu se produire dans l'exécution d'un projet.

#### *Article VII*

Une fois atteints, de l'avis de la CEPALC, les objectifs pour lesquels le Fonds d'affectation spéciale a été créé, la Commission en informera le Ministre. La date de la notification à cet effet sera réputée être celle de l'expiration du présent Accord administratif, sous réserve du maintien en vigueur de l'article 9 ci-après aux fins y énoncées.

#### *Article VIII*

Le présent Accord administratif pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre Partie, sous réserve du maintien en vigueur de l'article IX aux fins y énoncées.

#### *Article IX*

A l'expiration du présent Accord administratif aux termes des articles VII ou VIII, la CEPALC continuera de détenir les fonds jusqu'au règlement de toutes les dépenses engagées par elle.

Le présent Accord administratif entrera en vigueur dès sa signature.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Accord administratif en quatre exemplaires en langue anglaise, à Santiago du Chili, le 26 août 1992.

Pour la Commission économique  
pour l'Amérique latine  
et les Caraïbes :

Le Secrétaire exécutif,

[Signé]

GERT ROSENTHAL

Pour le Ministre  
de la coopération  
pour le développement des Pays-Bas :

Le chargé d'affaires,

[Signé]

SASKIA N. BAKKER

## APPENDICE A

*Descriptifs des projets*1. Titre : *Indicateurs pour la formulation de la politique sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes*a) *Sommaire du projet*

Au cours des années 80, le développement n'a progressé ni en Amérique latine ni dans les Caraïbes. Les résultats obtenus au cours de cette décennie, comparés avec ceux de la décennie antérieure, font apparaître, en fait un recul dans la grande majorité des pays de la région; dans ceux qui ont enregistré des progrès, ceux-ci ont été très lents et leur coût économique et social a été très élevé.

Une part disproportionnée du coût social des politiques d'ajustement est retombée sur les travailleurs et sur les groupes sociaux à revenus moyens. D'où les graves tensions qui perturbent actuellement la cohésion sociale de ces pays, car la nette détérioration du processus de développement et la réduction des potentialités en matière de développement ont entraîné des revendications sociales auxquelles sont venues s'ajouter une stagnation et la régression des conditions de vie dans de vastes secteurs de la population. Un consensus sera néanmoins de plus en plus probable sur la nécessité d'efforts simultanés de vaste envergure dans les domaines économique et social pour permettre la transformation des structures de production des pays de la région dans un contexte d'équité sociale de plus en plus affirmé\*.

Il est donc indispensable d'élaborer des politiques sociales propres à inverser la tendance à une dégradation croissante de la situation, politiques sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour modifier les structures de la production et renforcer la démocratie. Pour élaborer ces politiques, il faut procéder d'urgence à une analyse plus approfondie de la situation actuelle. L'élaboration de ces politiques exige toutefois une étude plus approfondie de la situation actuelle. Les principales tendances sont déjà connues. Ce qu'il faut encore, c'est une évaluation détaillée de la situation de l'emploi, des conditions de vie des pauvres et des possibilités d'accès au logement, aux services de base et à l'enseignement. Il est également indispensable d'identifier les groupes sociaux les plus défavorisés, pour pouvoir orienter les politiques dans la bonne direction et permettre une utilisation optimale des rares ressources disponibles.

En outre, la plupart des gouvernements ne disposent pas des outils nécessaires pour que leur analyse générale ait des applications pratiques. Certes, des principes généraux peuvent servir de directives, mais des méthodes doivent être établies sur la base des informations disponibles pour fournir un ensemble d'indicateurs et de paramètres à utiliser pour l'élaboration des politiques.

De nombreux gouvernements de la région ont déployé de grands efforts pour mettre sur pied un système d'enquêtes permanentes sur les ménages. La CEPALC les y a encouragés et y a participé activement; elle a entrepris ces dernières années des études méthodologiques pour l'utilisation intensive des informations recueillies. On dispose ainsi des éléments indispensables à l'élaboration de méthodes permettant d'étoffer les analyses initiales des pays et de servir de point de départ à la formulation de politiques sociales.

Un projet de coopération technique d'une durée de deux ans sera exécuté pour aider les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à rattraper leur retard en ce qui concerne la planification du développement social dont il est question dans les paragraphes précédents.

Le projet proposé aurait pour objectif à long terme ou objectif de développement de faciliter la formulation de politiques sociales tendant à améliorer la qualité de la vie de la population ainsi que la transformation de l'appareil de production des pays intéressés.

L'objectif immédiat du projet serait la mise au point d'outils d'analyse et d'indicateurs pour identifier les conditions sociales prévalentes et les groupes de populations les plus défavorisés, en vue de faciliter la formulation des politiques sociales appropriées.

\* Voir ECLAC, *Changing production patterns with social equity*, (LC/G.1601), 1990.

Pendant la durée du projet, les résultats obtenus devraient être les suivants :

- i) Etablissement d'une méthodologie pour la mise au point d'indicateurs des conditions sociales prévalant dans les pays en question, afin de permettre l'identification des groupes sociaux les plus défavorisés, selon l'âge, le sexe, l'activité exercée, le niveau d'instruction, l'emplacement géographique ainsi que l'infrastructure et les services dont ils disposent; description des caractéristiques démographiques, sociales et économiques de groupes sociaux susceptibles d'être retenus parce qu'ils se prêtent à la formulation de mesures et de politiques; détermination des étapes optimales d'intervention au cours du cycle évolutif, en appliquant les politiques ainsi formulées pour remédier à la pauvreté et pour améliorer les conditions générales de vie.
- ii) Utilisation directe des indicateurs pour tester la méthodologie appliquée dans les cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes sélectionnés qui disposent d'informations détaillées recueillies sur la base d'enquêtes sur les ménages et concernant notamment la répartition du revenu, les caractéristiques de l'emploi et la situation des groupes sociaux à différentes étapes de la vie (enfants, jeunes, adultes).
- iii) Formation d'au moins vingt fonctionnaires et professionnels venant d'Amérique latine et des Caraïbes pour appliquer la méthodologie.

b) *Budget proposé*

La contribution néerlandaise à ce projet, estimée à 350 300 dollars EU, se répartit ainsi :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars EU</i>
Expert en analyse sociale . . . . .	24	130 000
Consultants internationaux . . . . .	12	90 000
Opérateurs d'ordinateur . . . . .	15	20 000
Missions et voyages officiels . . . . .		20 000
Formation en cours d'emploi . . . . .		10 000
Atelier régional . . . . .		20 000
Matériel et fournitures informatiques . . . . .		10 000
Frais de publication . . . . .		4 000
Divers . . . . .		6 000
TOTAL PARTIEL	<u>51</u>	<u>310 000</u>
Dépenses d'appui au programme (13%) . . . . .		40 300
TOTAL		<u>350 300</u>

c) *Apport de la CEPALC*

La préparation de la contribution *en nature* de la CEPALC est la suivante :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars EU</i>
Orientation technique et supervision de l'ensemble du projet . . . . .	6	42 000
Spécialiste des affaires sociales . . . . .	12	72 000
Spécialiste des questions statistiques . . . . .	12	72 000
Assistants de recherche . . . . .	12	24 000
Personnel de secrétariat . . . . .		15 000
Installations et services . . . . .		80 000
TOTAL	<u>42</u>	<u>305 000</u>

2. Titre : *Formulation de politiques de la production agricole en Amérique latine et dans les Caraïbes.*

a) *Sommaire du projet*

Pour les pays de la région, le début des années 90 est marqué par une inertie due à la récession de la précédente décennie, au lourd fardeau de la dette extérieure et au décalage qui marque la structure de la demande internationale et celle des exportations. De l'avis de la CEPALC, ces pays doivent tirer profit des possibilités que leur offre, au début de cette décennie, la transformation de la structure de production régionale dans un contexte de justice sociale. L'évolution équitable des structures de production doit s'effectuer dans un monde caractérisé par une plus grande compétitivité internationale, fondée plus sur l'assimilation volontaire et systématique des progrès techniques par les processus de production (avec l'évolution de la productivité correspondante) que sur le maintien de salaires réels à un bas niveau.

Les principaux problèmes d'une modernisation de la production menée parallèlement à des efforts dans le domaine de la justice sociale sont notamment ceux de l'agriculture, des liens intersectoriels et de la compétitivité internationale.

Ces dernières années, la rentabilité de certaines cultures et de certains élevages a tendu à baisser en raison de la régression de la demande intérieure, de la baisse des prix et des subventions et de l'élévation du coût du crédit et des facteurs de production. Les agriculteurs ont donc tenté de canaliser leurs ressources pour introduire sur les marchés nationaux et internationaux de nouveaux produits de meilleure rentabilité.

Un autre grand sujet de préoccupation pour les gouvernements de certains pays d'Amérique du latine et des Caraïbes est la production actuelle de matières premières d'origine agricole qui servent à fabriquer des drogues. Jusqu'à présent, les efforts déployés pour faire échec à cette production n'ont pas eu de succès étant donné — en partie au moins — les revenus très élevés qu'elle procure. Des cultures de remplacement d'une bonne rentabilité doivent être proposées aux agriculteurs pour les inciter à abandonner ce type de production.

La réalisation d'un projet de coopération technique antérieur par la CEPALC, avec l'aide financière du Gouvernement néerlandais (*Politiques de développement des chaînes agro-industrielles en Amérique latine*) a révélé que, dans pratiquement toutes les chaînes agro-industrielles analysées, les producteurs qui rencontrent les plus graves obstacles sont ceux qui s'adonnent exclusivement à l'agriculture, en particulier ceux qui doivent adopter des technologies nouvelles, investir davantage et mieux s'organiser pour répondre aux besoins de l'agro-industrie. En outre, à l'autre bout de la chaîne, les aspects commerciaux du commerce extérieur posent aussi des problèmes, particulièrement dans le cas des nouveaux produits d'exportation avec lesquels les pays n'étaient pas familiarisés. Ces problèmes ont toutefois été surmontés après les premières campagnes de production, dès la mise en place des circuits commerciaux étrangers.

Dans le cadre de sa recherche d'activités propres à promouvoir la transformation de la production agricole des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC a identifié certains produits tropicaux et semi-tropicaux offrant d'intéressantes perspectives. Ces nouveaux produits ont été choisis pour deux principales raisons. Tout d'abord parce que les consommateurs des pays industrialisés témoignent à leur égard une préférence de plus en plus grande. La seconde raison est l'application d'innovations technologiques à la production de fruits tropicaux et semi-tropicaux issus de variétés jusqu'à présent non cultivées (tomates en arbre, mangues, etc.).

Ces innovations ont rendu nécessaires des informations détaillées sur l'ampleur, les caractéristiques et l'évolution de la demande des nouveaux produits dans les pays industrialisés, de même que sur les prescriptions phytosanitaires des pays importateurs. De plus, il devient indispensable d'étudier les possibilités d'approvisionnement par d'autres pays déjà producteurs ou susceptibles de le devenir.



Pour aider les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à entreprendre les types de production décrits, un projet de coopération de deux ans est proposé. Ses objectifs immédiats sont les suivants : formulation de politiques spécifiques tendant à assurer la transformation et l'effectif de la production agricole dans les zones tropicales et subtropicales de la région et remplacement de la culture de plantes servant à la fabrication de drogues par celle d'autres plantes suffisamment rémunératrices. Les résultats escomptés sont les suivants :

- i) Analyse approfondie des perspectives offertes par l'adoption de cultures de remplacement (« babaco », concombres, agrumes, poires d'avocats, papayes, fruits de la passion, mangues, baies, « chirimoyas », tomates en arbre, noix de coco, figues de barbarie, caramboles, etc.) dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes faisant partie d'écosystèmes tropicaux et subtropicaux.
- ii) Les politiques proposées aux gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'assurer la transformation de la production, par l'adoption des autres cultures ainsi identifiées, peuvent être appliquées avec succès dans la région.

*b) Budget*

La contribution des Pays-Bas à ce projet est estimée à 407 930 dollars des Etats-Unis, étant ainsi répartie :

La contribution néerlandaise à ce projet, estimée à 350 300 dollars EU, se répartit ainsi :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars EU</i>
Spécialiste de l'économie agricole . . . . .	24	152 000
Consultants internationaux . . . . .	6	48 000
Consultants nationaux . . . . .	32	80 000
Frais de voyages . . . . .		15 000
Ateliers nationaux (5) . . . . .		20 000
Séminaire régional . . . . .		30 000
Frais de publication . . . . .		6 000
Divers . . . . .		10 000
TOTAL PARTIEL	<u>62</u>	<u>361 000</u>
Dépenses d'appui aux programmes (13%) . . . . .		46 930
COÛT TOTAL		<u>407 930</u>

*c) Apport de la CEPALC*

La contribution *en nature* de la CEPALC se présentera ainsi :

	<i>Mois/homme</i>	<i>Dollars EU</i>
Orientation et supervision d'ensemble . . . . .	6	28 000
Economiste (agriculture) . . . . .	12	66 000
Spécialiste des affaires industrielles . . . . .	3	18 000
Spécialiste du commerce international . . . . .	3	18 000
Personnel de secrétariat . . . . .		20 000
Installations et services . . . . .		80 000
TOTAL	<u>21</u>	<u>230 000</u>

## APPENDICE B

1. Le Ministre déposera la somme de 458 230 dollars des Etats-Unis (correspondant actuellement à environ 852 308 florins) provenant des contributions des Pays-Bas à la CEPALC pour les années 1993 et 1994, selon l'échéancier suivant :

*a)* 220 000 dollars des Etats-Unis au cours de l'année 1993, selon un échéancier trimestriel à convenir entre les Parties;

*b)* 238 230 dollars des Etats-Unis au cours de l'année 1994, selon un échéancier trimestriel à convenir entre les Parties.

2. Les échéanciers trimestriels visés ci-dessus seront fondés sur un calendrier des besoins établi par la CEPALC sur la base d'un plan de travail annuel pour chaque projet, qui sera remis au Ministre à la fin de l'année civile antérieure. Les versements trimestriels ne seront soumis à aucune autre condition préalable.

3. Le Ministre ne déposera les fonds portant sur les années 1993 et 1994 provenant des contributions à la CEPALC qu'à condition que des progrès suffisamment importants aient été accomplis en vue de la réalisation des projets.

---